MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

A LA CONVENTION NATIONALE

PAR LA FAMILLE

DES MONNOYEURS

DE PARIS.

LÉGISLATEURS,

Des pères-de-famille, qui ont bien mérité de la République, viennent vous offrir leurs justes réclamations contre l'exécution d'un décret rendu le 7 septembre dernier, & surpris à la justice de l'Assemblée législative.

Ils parleront le langage de la vérité, & leurs intérêts particuliers se tairont devant l'intérêt général.

Employés, de père en fils, depuis près de six cents ans, aux travaux du monnoyage, ils ont héréditairement sacrifié leurs bras & leurs veilles à cet emploi, & cependant on voudroit les en dépouiller, au mépris de l'article III du titre II de la loi du 27 mai dernier.

La réduction des deux tiers de leurs appointemens rend presque impossible la faculté de continuer ce fatigant service. L'ancienne loi déterminoit qu'ils ne seroient payés que lorsqu'ils seroient en activité, c'est-à-dire, lorsqu'ils travailleroient ; mais on leur a donné des adjoints, quoique leur nombre fût assez considérable pour s'acquitter de tout.

On a présenté à l'Assemblée nationale que l'opération du mouton étoit moins coûteuse, & que par conséquent on devoit adopter cette invention. L'Assemblée s'en étant fait rendre compte, a consacré ce nouveau mode ; mais alors la commission, au lieu d'y destiner les anciens ouvriers, y en a au contraire placé de nouveaux.

Vous appercevez, Législateurs, que le foible avantage qui nous étoit accordé par la loi du 27 mai devient par-là totalement illusoire, puisque, malgré notre conservation, nous n'avons aucun bénéfice, le travail nous étant presque totalement ôté.

Législateurs, vous avez senti que les réductions sur un aussi modique salaire que le nôtre, devoient n'avoir lieu qu'après en avoir présenté le projet aux parties intéressées. La commission avoit été chargée de ce soin, cependant le décret a été rendu sans que nous en ayons été instruits, & nous n'avons pu vous offrir nos justes réclamations.

Certes, aucun ouvrier n'a reçu de traitement aussi foible ; & nous avons de nos confrères qui travaillent depuis soixante ans, & dont le produit annuel n'a jamais excédé deux cents livres. Qu'on juge maintenant s'il est possible de subsister, lorsqu'une réduction de deux tiers porte cette somme à moins de cent livres. Cependant, accoutumés à cet état, nous en avons toujours rempli les charges avec loyauté & délicatesse ; nous avons perdu sans regret, avec joie même, ces immunités, ces priviléges qui n'étoient que des indemnités pour des sacrifices que nous

faiſions journellement. Nous avons montré par là que notre attachement à la cauſe commune l'emportoit ſur le deſir même de donner du pain à nos enfans.

Nous ne doutons point, Légiſlateurs, que vous ne peſiez dans votre juſtice & votre humanité les obſervations que nous vous ſoumettons. Vous examinerez que l'époque où les denrées ſont plus chères, le paiement des ouvriers plus conſidérable, eſt pourtant celle où le nôtre a été réduit des deux tiers.

Vous remarquerez également, Légiſlateurs, que toute la reſponſabilité qui pèſe depuis ſi long-temps ſur nous, n'a ſervi qu'à prouver notre exactitude à remplir nos devoirs, & la plus intacte probité.

Nous vous demandons, Légiſlateurs, d'augmenter le ſalaire que vous avez décrété qui nous ſeroit payé, & de décider que les anciens ouvriers, dont la délicateſſe & les talens ſont invariablement démontrés, ſoient admis ſeuls à continuer un travail dont ils s'acquitteront facilement ſans avoir beſoin d'aide. Le décret que vous rendrez, ſans être à charge à la République, va porter la paix dans pluſieurs familles, & vous jouirez du ſeul plaiſir qui convienne à des hommes d'État, celui d'avoir fait des heureux de plus.

Signé, Nicolas-Noel Lambert, *Doyen*; Jean-Louis Savart, Simon Faucheur, Nicolas Lemoine, Jean-Pierre Houdart, Jacques Clément Fromentin, Auguſtin Bardou, Jean-Louis Faucheur, Louis Couteux, François-Simon Souchet, *ancien Syndic*; Nicolas Faucheur, Jean-François Savart, Léger-Lazare Ligner, Jean-Étienne Bocquet, François-Guillaume Paul, Louis Milcent, Jean-Nicolas Lambert, Nicolas-Auguſtin Bardou, Nicolas-Alexandre Poiſſon, François-Benoît Souchet, Jean-Louis Poiſſon, Simon Souchet, Jean-François Mandron, Simon-Auguſtin-

Étienne Pottier, Denis-Nicolas-Victor Faucheur, Jean-Louis Bordier, Charles-Marie Bara, Jean-Michel Sauvage, Pierre-Lazare-Marie Ligner, Christophe Pingard.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.